

Réunion du Bureau du CFCOT

9 mars 2020 – 9h – 12h30

56 rue, Boissonade - 75014 Paris

Présents : P. Adam, P. Boisrenoult, C. Bronfen, D. Chauveaux, C. Garreau de Loubresse, F. Gouin, P. Jouffroy, P. Journeau, P. Liverneaux, F. Loubignac, P. Martz, L. Mathieu, P. Métais, A. Poichotte, J. Tabutin, S. Terver, H. Thomazeau, P. Thoreux, C. Trojani.

Excusés : E. Baulot, P. Bizot, J. Brilhault, YP. Charles, F. Cueff, G. Curvales, B. De Billy, C. Delaunay, J. Delecrin, L. Galois, O. Gille, C. Hulet, B. Llagonne, P. Mansat, E. Masméjean, P. Massin, H. Migaud, L. Obert, N. Reina, M. Rongièrès, P. Rosset, JL. Rouvillain, E. Servien, P. Tracol, R. Vialle.

Table des matières

1. Mot du président et courriers reçus (C. Garreau de Loubresse)	1
2. Validation du dernier CR (P. Journeau) Le CR du bureau de décembre 2019 est validé à l'unanimité.	2
3. Compte-rendu des réunions relatifs à la R2C (C. Bronfen - C. Garreau de Loubresse)	2
4. Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage FST main (C. Garreau de Loubresse)	2
5. Modalités d'accès à la FST sport pour les chirurgiens orthopédistes (P. Thoreux)	2
6. Programme de l'e-conférence de mars 2020 : (P. Martz CJO - C. Garreau de Loubresse)	2
7. Présentation du site « comment opérer » (Représentant CNCJ : Taha Mouhib)	3
8. Point sur la loi anti-hospitalité (C. Garreau de Loubresse)	3
9. Modalités et date de validation de l'examen du DESC 2020 (F. Gouin)	4
10. Questions diverses	4

1. Mot du président et courriers reçus (C. Garreau de Loubresse)

- Un premier courrier a été reçu de la SFA qui demande le parrainage du Collège pour la Journée des Jeunes Arthroscopistes du 29 mai 2020 et le Cours National d'Arthroscopie organisé les 23 et 24 juin 2020. Le parrainage du Collège est accordé pour ces deux événements.
- Le 2^{ème} courrier de la SFA propose une offre standardisée de formation pour les DES R3C. C. Garreau va rencontrer le Président de la SFA dans les jours qui viennent pour formaliser ce projet conjointement, et ce dernier présentera cette offre de formation, à la fois dans son contenu, mais également dans ses modalités (eu égard aux impératifs de la loi hospitalité), lors du prochain bureau de juin.
- Un courrier de l'EBOT a été reçu pour rappeler le prochain examen « interim exam » qui se déroulera le 20 mars prochain, mais également pour demander des examinateurs français pour l'EBOT exam, car le nombre est insuffisant.
Cet examen aura lieu en octobre prochain à Bruxelles. Le pré-requis pour les examinateurs est d'avoir assisté à la séance de formation spécifique qui se tient au cours du congrès de l'EFORT. La promotion de cet examen doit être maintenue, en particulier auprès des coordonnateurs, afin que la génération montante puisse être certifiée « EBOT ».
- Le président attire l'attention sur le fait que certains centres de soins, en particulier privés, demandent directement des postes d'internes auprès de l'ARS, sans forcément être agréés préalablement. Il y a donc probablement une méconnaissance de la procédure d'agrément des services, dont l'obtention est un prérequis incontournable avant de pouvoir demander des postes d'internes.

2. Validation du dernier CR (P. Journeau)

Le CR du bureau de décembre 2019 est validé à l'unanimité.

3. Compte-rendu des réunions relatifs à la R2C (C. Bronfen - C. Garreau de Loubresse)

Les principaux éléments de cette réforme sont les suivants :

- Plusieurs réunions physiques se sont déroulées entre janvier et mars 2020.
- Le principe général est de placer la compétence au cœur de la réforme. Plus que sur la connaissance, de sorte que les cours magistraux sont amenés à disparaître (Mais peut-on avoir une compétence sans connaissance ?). Il y a probablement une dichotomie à analyser entre l'acquisition des connaissances livresque qui sont exclusivement théoriques, et celles acquises au quotidien, grâce à la présence sur le terrain. L'idée étant qu'un étudiant qui n'a que des connaissances livresques ne sera pas compétent, car il n'aura pas eu l'occasion d'être confronté à une situation pratique.
- Il s'agit plus d'un compagnonnage face à une situation pathologique, en valorisant le raisonnement sans pour autant avoir de connaissances encyclopédiques.
- Le conseil pédagogique comprend la Conférence Des Doyens, la Coordination Nationale des Collèges d'Enseignants en Médecine et l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France.
- Deux livrets (un pour les étudiants et un pour les enseignants) ont été diffusés par les Doyens afin d'expliquer au mieux les impératifs de la R2C pour les deux parties.
- L'épreuve de connaissance se passera en fin de 5^e année (dont le taux de réussite devra être de 80% pour les items de rang A) et l'épreuve de compétence nationale (ECOS, dix statons minimum), en fin de 6^e année. Il y aura ensuite un « matching » incluant le parcours professionnel de l'étudiant, afin de déterminer l'affectation de l'étudiant pour son 3^e cycle.
- Les fiches synthétiques devront être rédigées très rapidement, plus courtes que celles du livre référentiel du Collège dont la deuxième édition a été publiée fin 2019.
- Cette réforme va débiter pour la rentrée 2020, c'est-à-dire pour les étudiants entrant en 4^e année en 2020.
- Le ppt de la présentation ainsi que les livrets sont annexés au CR.

4. Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage FST main (C. Garreau de Loubresse)

Les textes sont maintenant sortis et permettent de diffuser l'information aux internes et services concernés. La FST main dure 2 semestres et doit se faire en phase d'approfondissement et non en phase de consolidation. Sont requis, une validation pratique de microchirurgie, une validation du portfolio pratique et numérique, un mémoire sous forme d'article en 1^{er} auteur dans le domaine de la FST, et un contrôle des connaissances sur examen de dossiers cliniques.

5. Modalités d'accès à la FST sport pour les chirurgiens orthopédistes (P. Thoreux)

Deux semestres qui sont effectués pendant la phase d'approfondissement, dont on ne sait pas très bien s'ils doivent être successifs ou non. Une seule FST est permise au cours du cursus.

L'un des semestres doit être effectué dans un service de chirurgie pratiquant de l'arthroscopie. Cela signifie que pour les internes non-chirurgiens, ces postes en chirurgie doivent être négociés en surplus des internes de chirurgie, pour ne pas pénaliser le service quant à ses activités opératoires ou de permanence de soins. L'autre semestre doit se faire dans un service de médecine du sport, afin d'assimiler toute la partie médicale de cette spécialité.

Actuellement, parmi les 48 internes inscrits sur le territoire national, il n'y a aucun interne issu du DES d'orthopédie inscrit. Les inscrits actuels proviennent de DES médicaux (MPR, MG, cardio....).

6. Programme de l'e-conférence de mars 2020 : (P. Martz CJO - C. Garreau de Loubresse)

A la suite de la grève des internes en décembre dernier, de nombreuses questions restaient en suspens, et le CJO a souhaité organiser une e-conférence pour répondre aux questions sur la R3C (Dr Junior ...)

Seront présents le Président du Collège, P. Martz, le Doyen Schlemmer, A. Poichotte, mais Mme Amirati du ministère n'était pas disponible à cette date.

Le Doyen Schlemmer souhaite avoir quelques questions en amont de la réunion, de façon à apporter les réponses les plus précises possible.

Le points abordés seront le déroulement de la phase d'approfondissement en fonction du projet professionnel de l'étudiant, les formations en simulation avec le problème de la loi sur l'hospitalité, la phase de consolidation avec sa mise en œuvre (deux fois 1 an, ou est-ce modulable par semestre par exemple), le fonctionnement du big matching, le statut du Dr Junior, la rémunération mensuelle et celle des gardes, l'attribution de la licence de remplacement, et enfin la jonction entre le nouveau et l'ancien système (devenir des postes de CCA et d'assistants lorsque l'ancien système aura disparu). Les modes d'accès au secteur 2 sera également évoqué.

Une promotion via le site, le CJO, et le secrétariat du Collège va être faite, à tous les chefs de service, les coordonnateurs, et tous les internes DES, dont le listing est maintenant à jour.

Le coût de cette manifestation est de 3000 €, qui sera intégralement supporté par le CFCOT. Il faut souligner à ce propos, l'investissement sans restriction, y compris financière, du CFCOT, sans qu'aucun financement supplémentaire n'ait été accordé pour assurer la diffusion des informations, ni la prise en charge des réformes R2C ou R3C.

7. Présentation du site « comment opérer » (Représentant CNCJ : Taha Mouhib)

- Présentation par T. Mouhib du projet de site internet, dont les concepteurs souhaitent obtenir la labellisation du Collège.

Il s'agit d'un site de référencement des techniques chirurgicales pour toutes les spécialités chirurgicales à destinée des internes de phase socle et d'approfondissement, mais également des IBODE.

Le contenu sont des fiches opératoires qui reprend les différents paragraphes d'un CRO (installation, voie d'abord avec les principales notions anatomiques, les temps opératoires, matériel nécessaire, pansement ...)

Les points forts sont l'accessibilité, la gratuité, et la facilité de mise à jour.

Les difficultés sont les variabilités entre les équipes, le travail de référencement et de synthèse, l'indépendance...

Les internes de phase socle ont un besoin exprimé d'un outil ayant un contenu simple et accessible pour le début de leur formation.

Le bureau accepte dans le principe de soutenir le projet : dans cette optique, les promoteurs vont envoyer les fiches déjà existantes pour qu'elles soient relues par un groupe spécifique constitué de P. Jouffroy, F. Guoin, et D. Chauveaux.

Une fois les fiches validées, elles pourront être mises en ligne avec le logo du CFCOT.

8. Point sur la loi anti-hospitalité (C. Garreau de Loubresse)

Il existe une impossibilité d'avoir un soutien par les industriels pendant toutes les phases de « formation initiale », y compris pour la phase de consolidation, puisque tant que la période étudiante est encore en cours, aucun financement d'origine industrielle ne peut être envisagé.

C. Garreau insiste pour que la charte TEEPEE soit utilisée maintenant de façon systématique dès lors qu'une formation est organisée, de façon à clarifier et surtout simplifier les procédures.

Cette charte a été formalisée sur un document A4, et le Collège centralise ces demandes de formation pour labelliser ou non la manifestation.

La difficulté est le financement des formations et des séances de simulation, et le ministère a été interpellé par le syndicat des internes à ce sujet, sans réponse à ce jour.

A ce sujet, le Président de la SFA viendra présenter lors du bureau de juin, le projet et le financement du programme de simulation arthroscopique qu'elle souhaite promouvoir (Cf. paragraphe « courriers reçus »).

Tous les industriels et le SNITEM ont été réunis le 20 janvier dans les locaux de la SOFCOT : la loi est stricte, avec des conséquences juridiques pénales aussi bien pour l'industriel que pour l'étudiant.

Aucun risque ne sera pris par les industriels concernant une éventuelle prise en charge financière, sous quelque forme que ce soit.

L'hypothèse d'une rencontre avec un représentant du ministère de la santé pourrait être une piste pour tenter de trouver une solution au financement des formations, mais les contacts restent actuellement fragiles et peu efficaces.

Il persiste une confusion entre l'hospitalité et les liens d'intérêt. Ce sont surtout les liens d'intérêts qui sont visés, car ils sont susceptibles d'influencer le discours et/ou le comportement du chirurgien. Il est donc légitime et plus constructif d'annoncer les « liens » plus que les « conflits » d'intérêt.

A ce sujet, leur déclaration, quelle qu'elle soit, doit devenir une règle absolue, transparente et systématique, afin de disculper l'orateur de toute collusion. En effet, une fois la déclaration effectuée, l'auditeur aura toute

latitude pour apprécier si le discours risque ou non d'être influencé, et en tout état de cause, pourra en tenir compte dans son analyse.

C'est la raison pour laquelle l'utilisation du formulaire TEEPEE doit être une nouvelle culture de transparence, qui est fortement recommandée à tout membre du CFCOT, dès lors qu'il participe à une manifestation.

9. Modalités et date de validation de l'examen du DESC 2020 (F. Gouin)

Quelques remarques ont été faites sur le texte des modalités du contrôle des connaissances : l'article doit être référencé Medline et pas seulement Pubmed. On inclut dans la rubrique « articles », les conférences d'enseignement SOFCOT qui sont maintenant référencées, ainsi que les monographies SOFCOT.

Une fois les modifications effectuées, le texte final sera transmis cette semaine aux coordonnateurs régionaux, pour soumission et approbation à leur conseil pédagogique, de manière à ce que ces modalités figurent dans les arrêtés d'examen. Une fois validées, ces modalités seront transmises aux coordonnateurs locaux qu'ils les envoient à leur propre conseil pédagogique pour simple information (puisque'il s'agit d'une validation inter-régionale).

La date de l'examen écrit est le mercredi 27 mai de 17h à 18h, avec rappel aux coordonnateurs, pour transmission aux internes.

Une fois les questions (QCS) utilisées, elles seront remises sur SIDES pour que les internes puissent s'entraîner.

Il faut commencer à préparer les modalités de validation des nouveaux DES, dont la première promotion passera l'examen en 2022.

10. Questions diverses

- Annonce de la première réunion avec les coordonnateurs qui a lieu le 9 mars 2020 à partir de 13h30
- C. Garreau souhaite une réactualisation du site du Collège et une simplification des onglets d'accès pour plus d'efficacité et de clarté.
- Le prochain bureau aura lieu le lundi 8 juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30, suivie d'un buffet autour d'Hervé Thomazeau, auquel C. Garreau remet la médaille du Collège, avec les chaleureux remerciements de l'ensemble des membres du bureau, au regard de l'immense travail accompli par H. Thomazeau. Ce dernier, conformément aux modifications du règlement intérieur, poursuit son action au sein du CFCOT pour une durée de 1 an, en tant que past-président.

Prochaines réunions du CFCOT

8 juin, 5 octobre, 14 décembre 2020 (9h – 12h30)